

63^e RALLYE DE LORRAINE

Coupe de France des rallyes

21 et 22 septembre 2018

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 9 juillet 2018.

Ouverture des engagements : Lundi 9 juillet 2018.

Clôture des engagements :Lundi 10 septembre 2018.

Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

Samedi 15 septembre 2018 de 8h00 à 17h00 et dimanche 16 septembre 2018 de 9h00 à 17h00, au restaurant Au BUREAU, 7 quai Jeanne d'Arc, 88100 St Dié des Vosges.

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 15 septembre 2018 de 8h30 à 18h00 et dimanche 16 septembre 2018 de 9h00 à 18h00.

Vérifications des documents le :

Vendredi 21 septembre 2018 de 8h00 à 12h00 Lieu : Salle Carbonar, Place de l'Europe, 88100 St Dié des Vosges.

Vérifications des voitures le :

Vendredi 21 septembre 2018 de 8h30 à 12h15, Lieu : Place de l'Europe, 88100 St Dié des Vosges.

Heure de mise en place du parc de départ le :

Vendredi 21 septembre 2018 à l'issue des vérifications techniques

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

Vendredi 21 septembre 2018 à 11h00 Lieu : Palais Omnisports Joseph Claudel, 88100 St Dié des Vosges.

Publication des équipages admis au départ le :

Vendredi 21 septembre 2018 à 12h30, Panneau d'affichage, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

Publication des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape :

Vendredi 21 septembre 2018 à 12h30, Panneau d'affichage, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

Départ de la 1^{ère} étape :

Vendredi 21 septembre 2018 à, 13h15, parc fermé, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape:

Samedi 22 septembre 2018 à 0h30.

Panneau d'affichage, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

Arrivée de la 1^{ère} étape :

Vendredi 21 septembre 2018 à, 22h23, parc fermé, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

Départ de la 2^{ème} étape :

Samedi 22 septembre 2018 à, 8h00, parc fermé, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

Arrivée de la 2^{ème} étape :

Samedi 22 septembre 2018 à, 16h33, parc fermé, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

Vérification finale le :

Samedi 22 septembre, centre contrôle technique Autovision, 20 Chemin des Étangs- La Pêcherie, 88100 Saint-Dié-des-Vosges.

Publication des résultats du rallye :

30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée.

Panneau d'affichage, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Remise des prix le : Samedi 22 septembre sur le podium d'arrivée, dès l'arrivée de la première voiture

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, en qualité d'organisateur Administratif et Technique, organisent les 21 et 22 septembre 2018, le 63^{ème} rallye National de Lorraine, **participation étrangère autorisée.**

Cette épreuve sera doublée d'un rallye d'un rallye Vhrs

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue Grand Est du Sport Automobile sous le N° 38 en date du 19 juillet et par la FFSA sous le visa N°R 584 en date du 27 juillet 2018.

Comité d'Organisation

Président : **Jean René DUBOIS**

Membres : **Les membres de l'Asac Lorrain.**

Secrétariat du Rallye: **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **0975 05 68 54** Port. : **06 17 61 56 45** Fax : **03 83 57 99 99**

Site internet. : **www.asaclorrain.eu** Email. : **asac.comite@wanadoo.fr**

Permanence du Rallye : Palais Omnisports Joseph Claudel, 88100 St Dié.

Lieu, date, horaire : Palais Omnisports Joseph Claudel, 88100 St Dié, pendant la durée de l'épreuve.

Organisateur technique

Nom : **Asac Lorrain**

Président : **Jean René DUBOIS**

Secrétariat du Rallye: **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **0975 05 68 54** Port. : **06 17 61 56 45** Fax : **03 83 57 99 99**

« Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA ».

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° de Licence	Code Asa
Observateur FFSA	FREVILLE Serge	27121	0414
Président du Collège	JUNG JACKY	72	0306
Membre du Collège	CONDAMIN CLAUDE	122813	0314
Membre du Collège	COTTET PATRICE	8012	0305
Secrétaire de Collège	PECCAUD MICHELE	2309	0314
Directeur de course Général	HAZARD JAN-HUG	1505	0304
Directeur de course Adjoint Pc	BLANQUIN DANIEL	1941	0308
Directeur de Course Vhrs	LEUVREY JEAN-CLAUDE	88	0315
Directeur de course Es au Pc Adjoint Rallye 2	MASSON-EHLINGER JACQUELINE	183132	0304
Directeur de course Es au Pc	ESLINGER JEAN-MARIE	168503	0308
Directeur de course Es au Pc	POTHEAU MICHEL	115790	0314
Directeur de course Es au Pc	SINQUEUL		

Directeur de course en Es	ANGELMANN ALAIN	214977	0302
Directeur de course en Es	LEONATE MICHEL	12844	0323
Directeur de course en Es	DEVAUX OLIVIER	1751	0314
Directeur de course en Es	PEUGEOT MARTIAL	44386	411
Directeur de course en Es	SICHLER JEAN-JACQUES	17673	0323
Directeur de course en Es	FAIVRE PASCAL	18024	0323
Relation Concurrents	ANGELMANN JOCELYNE	233639	0302
Relation Concurrents	HENRY JEAN-MICHEL	15551	0308
Médecin Chef	DIDELOT JEAN-PAUL	6378	0304
Médecin en Es	EHLINGER JEAN-CLAUDE	236682	0304
Médecin en Es	WIEDENKELLER MICHEL	146262	0312
Responsable Sécurité	DUBOIS JEAN-RENE	3437	0304
<u>Responsable Commissaires Technique</u>	CHARBONNEAU MARC	47435	0325
Commissaire Technique	LORRAIN MICHEL	105082	0304
Commissaire Technique	DERCHE DENIS	33547	0314
Commissaire Technique	HAEFFELIN DANIEL	12679	0322
Commissaire Technique	PROTOIS GERARD	1906	0321
Commissaire Technique	TENA EMILE	124058	0305
<u>Responsable Classement informatique</u>	PEUREUX GERARD	11719	0305
Chronométrateur départ Es	CARCHON GERARD	211678	0305
Chronométrateur Arrivée Es	GIETZENDANNER NANCY	220615	0318
Chronométrateur départ Es	PEUREUX ODILE	11716	0302
Chronométrateur Arrivée Es	GERMAIN CHRISTIAN	12893	0312
Chronométrateur départ Es	ROLLET JULIEN	223716	0325
Chronométrateur Arrivée Es	FRANCHI FRANCOISE	214894	0305
<u>Responsable Commissaires</u>	LECOMTE LAURENT	19534	0304
Responsable Commissaires	GEORGEL YOANN	245976	0304
Responsable Parc de regroupement	HARAUX J-MARIE		0304
Voiture Tricolore	ROMBOURG FRANCIS	34694	0323
Voiture Info/Sono	GERARDIN DIDIER	19652	0308
Voiture Info/Sono	VARREY ERIC	50418	0304
Voiture Damier	WAMBACH JEAN	3030	0306

1.2P. ELIGIBILITE

Le 63^e Rallye National de Lorraine compte pour la Coupe de France des rallye 2019 coef 4 et le championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2018.

1.3P. VERIFICATIONS

Les concurrents engagés consulteront à partir du lundi 17 septembre, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le Web : www.asaclorraine.eu. Les informations concernant les différentes.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer au « 62^{ème} Rallye National de Lorraine » doit adresser au secrétariat du rallye, Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le **Lundi 16 mai à minuit (cachet de la poste faisant foi)**.

3.1.1.P. Annulation :

L'ASAC LORRAIN se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'ASAC LORRAIN fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

3.1.2.P . Remboursement :

L'ASAC LORRAIN remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **90 voitures maximum**. (120 maxi avec le rallye Vhrs)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **630€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1260 €**
- équipage complet Asac Lorrain, Asa Nancy et plus de 150 kms du départ : 580€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,

- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 63^e Rallye de Lorraine représente un parcours de **335 km**

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **130 km (33.6%)**

1er étape :

ES 1-4 « Les Schlitteurs – St Dié » 10.5 km,

ES 2-5 « Saint Stail Col du Hantz » 10,6 km,

ES 3-6 « Le Puid - Grandrupt » 7.4 km,

Soit, 57 km d'Es.

2e étape :

ES 7-10 « Le haut du Fer » 9,8 km

ES 8-11 « Biffontaine – La Chapelle » 18.4 km

ES 9-12 « Mortagne – Col de Mont-Repos » 8,3 km

soit, 73 km d'es.

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 15 septembre 2018 de 8h30 à 18h00 et dimanche 16 septembre 2018 de 9h00 à 18h00.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums et des contrôles seront effectués.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Samedi 15 septembre 2018 de 8h00 à 17h00 et dimanche 16 septembre 2018 de 9h00 à 17h00, au restaurant Au BUREAU, 7 quai Jeanne d'Arc, 88100 St Dié des Vosges.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2 Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes : # Avoir signifié dès que possible par écrit à un Chargé des Relations Avec les Concurrents son intention de réintégrer le rallye. # Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante. NB : les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés. Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté : # Pour chaque épreuve spéciale non terminée ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes. # Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points bonus de départ. Dès lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs. Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement : # Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA # Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape. En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués :

Prix Cumulables

SCRATCH	1er	340 €.	+ 1 coupe	
	2ème	150 €.	+ 1 coupe	
	3ème	75 €.	+ 1 coupe	
CLASSE	1er	230 €	+ 1 coupe	(120 € si moins de 4 partants)
	2ème	120 €.	+ 1 coupe	(si au moins 6 partants)
	3ème	60 €	+ 1 coupe	(si au moins 10 partants)

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le samedi 22 septembre 2018 sur le Podium, avant l'entrée en parc fermé final.